

Procès-Verbal du conseil municipal du 26 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six novembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 20 h 30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 novembre 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents :

Mmes KEDZIORA Sandrine. DEJEUX Catherine. PRINCE Laëtitia. SCARABOTTO Isabelle. LELIEVRE Sylviane. Mrs JACQUOT Patrick. CHANEL Sébastien. MEGARD Didier. VENEL Michel. BELSOT Pierre.

Absents excusés :

Mmes. BOISSON Valérie. JACQUOT Adélaïde. M. FAIVRE Jérôme. VILLET Serge.

ABSENT(E)(S) :

David MICASSOYEDOFF,

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance Sandrine KEDZIORA.

1 – Vente de bois Affouage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est soumise à la TVA sur les ventes de bois depuis 2019. En conséquence, il paraît opportun de prévoir un tarif en adéquation avec cet état.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, en fixant le prix du stère à 7.00 € TTC.

2 – Tarification ménage salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les locations de la salle des fêtes présentent de plus en plus souvent des problèmes de nettoyage. Les conseillers demandent que cette facturation ne soit pas un moyen pour les locataires de se défaire du ménage de la salle. Pour pallier ce manque d'entretien il est donc proposé de facturer l'entretien de la salle et de fixer le prix de l'heure à 20.00 €, tout en conservant la caution jusqu'à exécution complète du contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette proposition.

3 – Subvention amendes de police

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a sollicité une subvention au cours du conseil municipal du 27 mars 2021 pour des plateaux ralentisseurs. Afin de coller aux demandes des usagers, des services du département et à la réalité sur le terrain, il a fallu reprendre et adapter les travaux éventuels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces dispositions.

4 – Circulation dans la commune poids-lourds

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de plus en plus de chauffeurs poids-lourds résidant dans la commune garent leur camion chez eux et empruntent les voies communales, ce qui vu leurs structures et leurs

dimensionnements les endommagement gravement. Pour rappel, la commune compte environ 20 km de voirie communale et environ 5 km de voies départementales dont nous avons à notre charge les trottoirs et autres accotements. Il convient donc d'interdire la circulation des véhicules de plus de 3.5 tonnes sur toutes la commune hormis les livraisons, les engins agricoles et l'impasse des Ez Penottes qui est l'accès au parking Fabulys pour les poids-lourds.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'interdiction de circulation des véhicules de + de 3.5 tonnes hors livraisons.

5 – Statuts du Grand Dole (2021)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté d'Agglomération souhaite modifier le nombre de membres du bureau communautaire et mettre en place une police intercommunale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces dispositions.

6 – Classement des voies communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau des voiries communales en ajoutant la nouvelle place de l'école et du cimetière à la liste déjà existante, en ajoutant le nouveau parking de l'école et le parking du cimetière qui avait été oublié, soit un nouveau total de 20 000 ml (20 km).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces dispositions.

7 – Déchèterie communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de plus en plus de professionnels des espaces verts utilisent la déchèterie communale qui à la base est réservée aux habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'interdiction d'accès à ces professionnels.

8 – Construction extension ALSH Grand Dole

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD) souhaite réaliser une extension de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH). Pour ce faire il faut prévoir une mise à disposition du terrain et éventuellement se prononcer sur le mode de gestion de cette parcelle. La commune pourra choisir soit le bail emphytéotique, le bail à construction ou tout autre mode de cession à sa convenance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la mise à disposition et charge le maire du choix du mode de gestion sur les conseils d'un notaire.

9 – Nouvelle convention micro-crèche

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la micro-crèche est gérée par Familles Rurales Fédération régionale qui est en train de se restructurer en plusieurs entités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le transfert à l'entité Familles Rurales fédération du Doubs

10 – Décision Modificative N° 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal le budget nécessite une adaptation des crédits afin de régler la dernière échéance de prêt. Il faut donc transférer 1 700 € du compte D21311 au compte D1641 pour 1 200.00 € et au compte D165 pour 500.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, ces dispositions.

11 – Fonds de concours du Grand Dole

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CAGD a modifié le règlement de ses fonds de concours à compter du 1^{er} janvier 2022. Ils sont divisés en 3 axes : projets d'intérêts communautaires, projets intercommunaux de secteur et les projets communaux. Ce dernier point devant respecter un certain nombre de critères, notamment le dépôt des dossiers avant le 31 décembre de l'année N-1, les possibilités de financement s'amenuisent.

12 – Travaux

Une réflexion sur les travaux à venir est à prévoir.

Monsieur VENEL propose d'emblée de poursuivre l'aménagement piétonnier le long de la Route de Saunier, voire de la route de Dole.

13 – Colis de Noël

La distribution s'effectuera le 18 décembre 2021. Rdv est donné aux conseillers ce jour en mairie à 9 h 30.

14 – Ecole à Bellecin

Le maire informe le conseil municipal que la maitresse des CE1, Mme MAGNIN, envisage un voyage avec sa classe à Bellecin sur 2022 et sollicite la commune pour une participation financière.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 h 00.

Les Conseillers(ères) Municipaux(ales)